

9.2.3 Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Dans le cadre de ses activités normales, Mercialys est impliquée dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumise à des contrôles administratifs. La Société constitue une provision chaque fois qu'un risque déterminé présente une probabilité sérieuse de réalisation avant la clôture et qu'une estimation de l'impact financier lié à ce risque est possible.

Dans le cadre des apports effectués à Mercialys en octobre 2005, celle-ci s'est substituée aux sociétés apporteurs dans les contentieux se rapportant aux actifs transférés. Conformément aux dispositions des traités d'apport conclus avec la Société, tout préjudice, perte, charge ou indemnité que la Société serait amenée à supporter au

titre de ces contentieux sera indemnisé par la société apporteuse concernée.

Le principal litige concerne une problématique de voirie sur un site à La Réunion. Néanmoins, le risque paraît peu significatif ; le montant sur lequel porte la contestation représente moins de 1,7 % du résultat récurrent au titre de 2019.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

9.3 Commissaires aux comptes et responsable du Document d'enregistrement universel

9.3.1 Commissaires aux comptes : identification et honoraires

9.3.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

12, place des Saisons

92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Associé signataire : Nicolas Perlier (depuis l'exercice 2016)

Date du premier mandat : 19 août 1999 (acte constitutif)

Renouvellement : Assemblée générale du 20 avril 2016

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

KPMG SA

Tour Eqho

2, avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris-La Défense Cedex

Associé signataire : Isabelle Goalec (depuis l'exercice 2016)

Date du premier mandat : 6 mai 2010

Renouvellement : Assemblée générale du 20 avril 2016

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

9.3.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

Suppléant d'Ernst & Young et Autres

12, place des Saisons

92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Date du premier mandat : 6 mai 2010

Renouvellement : Assemblée générale du 20 avril 2016

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Salustro Reydel

Suppléant de KPMG SA

Tour Eqho

2, avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 20 avril 2016

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2022 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

9.3.1.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercices couverts ⁽¹⁾ : 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018

	Ernst & Young				KPMG SA			
	Montants (HT)		%		Montants (HT)		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Diligences récurrentes								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽²⁾								
● Mercialys SA (société mère)	159 000	156 000	54 %	49 %	159 000	156 000	75 %	68 %
● Filiales intégrées globalement	58 800	65 100	20 %	20 %	25 900	25 500	12 %	11 %
● Revue DPEF	33 500	38 000	11 %	12 %	-	-	-	-
Diligences non récurrentes								
● Mercialys - Acompte sur dividendes	5 000	5 000	2 %	2 %	5 000	5 000	2 %	2 %
● Filiales - Acompte sur dividendes	37 500	37 500	13 %	12 %	20 000	25 000	9 %	11 %
● Mercialys - Opérations diverses ⁽³⁾	3 000	17 500	1 %	5 %	3 000	17 500	1 %	8 %
TOTAL	296 800	319 100	100 %	100 %	212 900	229 000	100 %	100 %

(1) Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(2) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des Commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.

(3) Correspond au titre de 2019 aux honoraires relatifs à la mise en application d'IFRS 16 et au titre de 2018 à l'émission d'une lettre de confort dans le cadre de l'émission obligatoire de 300 M€, ainsi qu'à la revue de la mise en application d'IFRS 9.